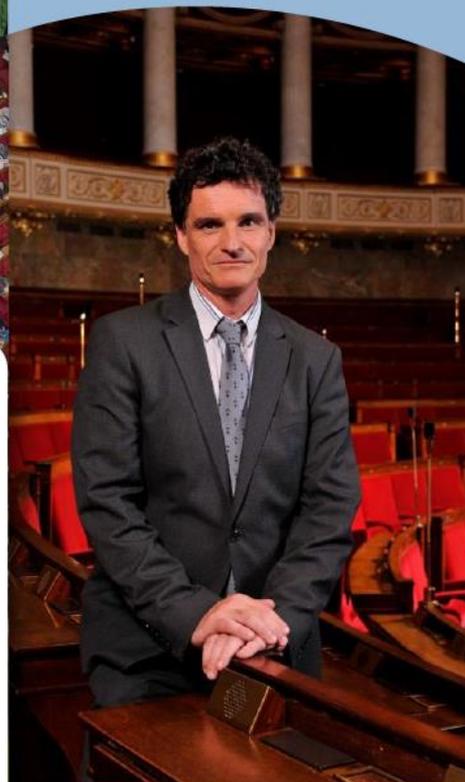


Lettre d'information du député Paul Molac



édito

par Paul Molac

Elections Européennes

Ces élections sont souvent négligées, et il s'en est fallu de peu que cette année l'envoi du matériel électoral par La poste soit supprimé, chose à laquelle nous avons pu remédier grâce à un amendement que j'ai fait adopter ([ici](#)). La taille des circonscriptions leur découpage ainsi que des enjeux paraissant lointains sont les causes de cette désaffection. Pourtant ce serait une erreur de penser que cette élection ne peut influencer sur les règlements européens, dont l'incidence sur nos lois ainsi que sur notre vie quotidienne est certaine.

Le rôle d'impulsion du parlement, bien que trop faible à mon goût par rapport au Conseil de l'Union européenne, est réel. Il peut en effet contribuer à amender et proposer l'examen des textes. Il peut également refuser certains d'entre eux, grâce à un droit de veto dans de nombreux domaines, 16 en tout, tels l'adhésion à l'Union, la coopération judiciaire en matière pénale ou encore la signature d'accords internationaux.

Et dans ce dernier domaine, une crainte sérieuse commence à poindre, celui des négociations sur le traité de libre-échange transatlantique, tel que je l'avais déjà fait remarquer lors d'une séance de questions au Gouvernement ([ici](#)). L'har-

monisation par le bas des normes et réglementations que certains défendent est un danger pour notre modèle européen. Ainsi, un Parlement européen dominé par les libéraux, ne s'opposerait pas aux menaces que ferait peser un tel accord. Ceci a conduit au dumping social dont nos industries agroalimentaires ont été victimes.

La question du statut des travailleurs « détachés », ces salariés européens qui peuvent travailler temporairement dans un autre pays de l'Union européenne, est un exemple de la nécessité d'établir un rapport de force plus favorable aux défenseurs d'un modèle social protecteur au sein de l'Union européenne. En décembre dernier, la France est parvenue à contrer l'opposition orchestrée par le Royaume-Uni, et la plupart des pays d'Europe centrale afin de renforcer les contrôles et lutter contre les dérives générées par le recours de plus en plus fréquent à cette main-d'œuvre.

Que cela soit au sein des Etats, comme au sein du Parlement européen, le soutien aux forces politiques progressistes est le meilleur moyen de lutter pour une Union européenne plus sociale. Il nous faut aussi repousser avec vigueur les nationalistes qui n'apporteront aucune solution mais uniquement un repli sur soi. L'Union européenne s'est construite contre les nationalismes qui ont mené aux 2 guerres mondiales, restons vigilants.

Ne ratons pas l'occasion d'affirmer haut et fort notre attachement à l'idéal européen le 25 mai prochain.

COORDONNÉES

ASSEMBLÉE NATIONALE :
126, rue de l'Université,
75355 Paris cedex 07
Tél. 01 40 63 71 61

CIRCONSCRIPTION :
26, Place de la Mairie,
56800 Ploërmel
Tél. 02 97 70 61 72

> Ouverture permanence :
lundi > vendredi :
9 h à 12 h / 14 h à 17 h

COURRIEL :
pmolac@assemblee-nationale.fr



Le travail à l'Assemblée Nationale



Loi de modernisation de l'agriculture :

Le 14 janvier dernier l'assemblée a adopté en 1ère lecture le projet de loi d'avenir de l'Agriculture, il sera par la suite étudié au sénat. Ce projet de loi présenté par le gouvernement apporte plusieurs avancées.

- Régionalisation de la politique agricole : La régionalisation du deuxième pilier de la PAC amenait logiquement une régionalisation des politiques agricoles. Cette aide de la PAC doit s'accompagner d'une planification régionale pour être efficace. De plus, chaque région a ses spécificités, en Bretagne domine une agriculture de petite taille tournée vers la production laitière et porcine. Y appliquer la même politique que pour la Beauce céréalière ou l'élevage d'ovins en montagne n'a pas de sens. Il était donc important d'accompagner le gouvernement dans ce sens et donner à la Bretagne la possibilité d'agir.

- Protection des espaces agricoles : Le rôle de la Commission départementale de la consommation des terres agricoles (CDCEA) a été élargi. La CDCEA a pour rôle de donner un avis sur le changement d'affectation des terres agricoles lors des révisions ou modifications du PLU. Ce contrôle vise à limiter le plus possible la consommation de terres agricoles. Il faut rappeler que la France est le pays européen consommant le plus de terres agricoles.

- Transmission des exploitations : La SAFER obtient un élargissement de son droit de préemption. Création d'un observatoire de l'installation. Régionalisation de la politique d'installation. Affectation de la taxe sur les cessions de terres devenues constructibles du fait de leur classement à un fonds inscrit au budget de l'Agence des services et de paiement. Ce fonds finance des mesures en faveur de l'installation et de la transmission en agriculture. Il faut noter aussi la création d'un contrat de couverture sociale pour les stagiaires en phase d'installation

- Création des GIEE : Cette disposition pose les bases pour le développement de démarches collectives volontaires émanant des territoires, qui permettront une modification des systèmes de productions vers plus de performance économique et environnementale. La reconnaissance en

qualité de GIEE aura lieu au niveau régional. Le GIEE devra fédérer plusieurs agriculteurs unis par une volonté de développer des systèmes adaptés à chaque territoire pour améliorer la double performance économique et écologique des exploitations

Ratification de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires

Le mercredi 22 janvier 2014 je suis longuement intervenu en séance, en Français, en Gallo et en Breton, sur la Proposition de loi de ratification de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires. J'avais moi-même auparavant déposé une proposition de loi similaire au nom de mon groupe parlementaire. Les débats ont été l'occasion de rappeler la nécessité d'œuvrer pour un cadre législatif protecteur des langues régionales, l'absence de législation leur étant nuisible. Pour cela, la ratification de la Charte est un premier pas qui nécessite, comme pour toute révision de la Constitution, les 3/5^è du Parlement. Avec 361 votes pour, sur 510 suffrages exprimés, la barre est allègrement dépassée. C'est un vote sans précédent et une première étape encourageante de franchie dans le long processus de ratification de la Charte qui est attendue depuis 15 ans. La balle est désormais dans le camp du Sénat, avant de revenir dans celui du Gouvernement qui s'est engagé à avancer jusqu'au Congrès. C'est une fenêtre inespérée il y a encore un an qui s'ouvre, notamment grâce aux Bretons, et dans laquelle il faudra s'engouffrer.

[Vidéo de l'intervention.](#)

Loi sur l'encadrement des phytosanitaires pour les collectivités et les particuliers

Le jeudi 23 janvier je suis intervenu dans l'hémicycle pour défendre la proposition de loi du Sénateur du Morbihan Joël Labbé visant à mieux encadrer l'utilisation des phytosanitaires par les collectivités locales et les particuliers. Cette proposition de loi a été adoptée définitivement le jour-même à l'Assemblée nationale. Elle concrétise dans le droit une brèche dans la pratique du tout chimique, brèche qui est déjà largement ouverte dans les esprits. Pour la première fois des produits phytosanitaires classiques se-

ront interdits dans le but de modifier les pratiques, en favorisant notamment leur remplacement par des produits de bio-contrôle. Cela concerne spécifiquement l'utilisation et la vente des pesticides dont les usages sont non agricoles. Ce qui motive cette proposition de loi, c'est la lutte contre les impacts importants, et aujourd'hui avérés, des produits phytosanitaires sur la biodiversité, l'environnement, la qualité de l'eau et surtout sur la santé publique. Si l'on peut regretter son application tardive issue d'un compromis, 2020 pour les collectivités locales, et 2022 pour les particuliers, il s'agit d'une première étape qu'il convient d'enclencher dès aujourd'hui pour faire changer les pratiques.

[Vidéo de l'intervention.](#)

Loi contrefaçon et semences de ferme

Le mardi 4 février je suis intervenu dans l'hémicycle sur la proposition de loi visant à renforcer la lutte contre la contrefaçon, et notamment sur la question des semences de fermes. Dès le début de ma mandature je m'étais engagé sur ce sujet, puisque j'avais en octobre 2012 posé une question au Gouvernement sur la condamnation de l'association Kokopelli, spécialisée dans la préservation et la distribution de variétés anciennes de semences. C'est donc en connaissance de cause que je me suis engagé sur ce sujet comme en témoigne les amendements que j'ai déposés avec mon groupe parlementaire. Ces amendements ambitieux, visaient à exclure les semences de ferme, et tout matériel reproductible à la ferme (levures, préparations naturelles, animaux), du champ d'application de la loi contrefaçon. S'ils n'ont pas été adoptés, d'autres amendements à l'initiative du rapporteur de la loi et soutenus par le Gouvernement visant également à exclure les semences de ferme du champ d'application de ladite proposition de loi ont été adoptés. Grâce à la mobilisation citoyenne et paysanne, nous avons finalement pu avancer. Nous allons donc dans le bon sens, mais je resterai vigilant pour que nous puissions aller encore plus loin prochainement pour la défense des matériels reproductibles à la ferme.

[Vidéo de l'intervention.](#)



L'actualité en circonscription

Clic ta berouette. Une belle initiative pour la valorisation des produits locaux.

Près de 1800 paniers bio et locaux ont été commandés sur notre site " www. clictaberouette.com" depuis son ouverture en mai 2013. Chaque semaine entre 65 et 85 consommateurs de tous horizons viennent chercher leur panier garni de légumes, fromages, produits laitiers, colis de viande, œufs, pain, beurre, boissons etc... Directement à la ferme sur l'un des huit dépôts du pays de Ploërmel. Les 16 producteurs et artisans de l'association se mobilisent pour rendre accessible et pratique la consommation bio et locale. Si le pari n'est pas encore gagné la bataille du bio pour tous et partout est bien engagée. en faisant vos courses sur notre site, vous favorisez une agriculture paysanne et la création d'emplois stables et non délocalisables. <http://www.clictaberouette.com/>

Création d'un lycée public à Ploërmel

La région vient de voter la création d'un nouveau Lycée public à Ploërmel. Il est vrai que Ploërmel seul ville de plus de 10 000 habitants à ne pas avoir de lycée public vivait depuis longtemps une situation particulière. Forte de plus de 10 000 habitants, bénéficiant d'une croissance démographique importante, il semblait

logique que la Région investisse dans un lycée pour notre territoire. Les lycées d'enseignement général les plus proches sont situés à Questembert et à Guer. Cela posait des soucis de continuité de l'enseignement public pour de nombreux élèves. Il était important d'assurer la liberté de choix. Contrairement à ce que l'on entend ce nouveau lycée n'aura pas d'incidence majeure pour les établissements privés. Le lycée la Touche dispose d'une expertise dans le domaine rural et agricole qui en fait un établissement d'exception. Il y a là complémentarité. Quant au lycée La Mennais l'impact sera minime, l'accroissement de la population et les effectifs des collèves des environs assurent la viabilité de deux lycées d'enseignement général à Ploërmel. Il ne faut pas voir l'offre publique comme étant en opposition à l'offre privée. Je pense qu'en Bretagne nous avons montré que les deux réseaux se complètent. Les résultats scolaires des jeunes bretonnes et bretons le prouvent. Je me félicite de l'investissement de Béatrice Le Marre en tant que maire mais également en tant que conseillère régionale. C'est également avec le soutien du président de la région Pierrick Massiot que ce projet peut voir le jour. Avant lui, l'actuel ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian avait lui aussi montré une volonté sans faille sur ce dossier. Mais je félicite en premier lieu les parents d'élèves qui depuis plus de 30 ans se sont mobilisés pour l'enseignement public.



Du côté du web

> articles choisis > cliquez sur le sous-titre/liens

Autisme : ne rien lâcher ! (Par Gwendal Rouillard)

Écœurement, révolte, indignation. Tels ont été les sentiments qui m'ont habité en découvrant les pratiques inacceptables de certains instituts et la maltraitance dont font l'objet certains enfants handicapés, dans l'émission "Zone Interdite" diffusée le 19 janvier dernier. Comment, au 21^{ème} siècle, de telles pratiques peuvent-elles encore perdurer ? Comment les structures visées ont pu oser traiter des enfants de la sorte ?

Chiffres de la délinquance. (Par Jean-Jacques Urvoas)

L'ONDRP a publié ce jour des chiffres mesurant non pas « la délinquance » comme on se plait à le répéter à longueur d'articles mais l'activité des services de police et de gendarmerie. On pourra regarder les quelques vidéos qui figurent à côté de cette note car j'ai été

convié par quelques médias à donner mon point de vue.

Un point évidemment attire l'attention : celui de la hausse des cambriolages. Sans pudeur, les hérauts de l'UMP ont stigmatisé ce constat. Leur bilan pourtant aurait dû les rendre un peu plus modestes.

Charte européenne des langues régionales et minoritaires : enfin, les députés ouvrent la voie vers la ratification

Le vote historique des députés qui ont fait le choix de la défense de la diversité et aussi le travail des députés bretons, en premier lieu Jean-Jacques Urvoas (PS) et Paul Molac (UDB) qui ont porté ce combat. L'UDB dénonce cependant le comportement du groupe UMP qui a voté contre le texte, fidèle au jugement de Sarkozy qui déclarait en 2012 : "Quand on aime la France, on ne ratifie pas la Charte".



Animations sur le territoire

> 14 février, Rieux

Concert orgue et bombarde

Musiques traditionnelles. Un répertoire inspiré de mélodies traditionnelles, agrémenté de compositions et d'arrangements propres à la formule « Bombarde et orgue ». Organisé par le Groupement culturel Breton des pays de Vilaine et Macep. A 20h30 à l'Eglise de Rieux.

> Du 15 février au 01 mars Niillac et Questembert

Festival Prom'nons Nous (Jeune Public)

Festival Jeune Public entre Golfe et Vilaine (7^{ème} édition) Prom'nons Nous encore, entre cour et jardin, et chaussons nos bottes de 7 lieux pour circuler entre les 7 théâtres du Pays de Vannes qui organisent ce festival. Festival dans toute sa diversité d'expression : du théâtre au cirque, en passant par la danse, du théâtre d'objets et de la musique.

Nao Nao - Cie Le Vent des Forges - Salle de l'Asphodèle à 11h et 17h - dès 2 ans
Contact : 02 97 26 29 80

> Du 19 février au 15 mars Forêt de Brocéliande

Les Rendez-vous d'hiver en Brocéliande : Balade féerique, contes et goûter au coin du feu

- En matinée : rendez-vous à 9h30 à Paimpont à l'Office de Tourisme de Brocéliande pour découvrir la scénographie « Brocéliande, la Porte des Secrets » (de 9h40 à 11h40)

- En après-midi : petits et grands, laissez-vous transporter dans l'imaginaire une heure et demi durant, à travers nos contes de Brocéliande et d'ailleurs.

Nous vous donnons rendez-vous à 14h30 à l'office de Tourisme du Pays de Maunon en Brocéliande pour une balade de 2 km dans le Val Sans Retour, domaine de la fée Morgane. Par la suite, une dernière histoire vous attend au coin du feu et dans une ambiance conviviale et chaleureuse, nous partagerons un goûter maison ! Organisé par l'Office de Tourisme du Pays de Maunon en Brocéliande en collaboration avec l'Office de Tourisme de Brocéliande.

Tarifs :- Matin : tarif plein 7 € ; tarif réduit 4 € ; gratuit moins de 4 ans

- Après-midi : Adulte 8 € ; moins de 8 ans 3 €

Une réduction de 1 € par personne sera appliquée si vous participez à la journée entière

Contacts réservation :

- Office de Tourisme à Tréhoureuc : 02 97 93 05 12